



RÉPONSE DU ROI

Au Message de l'ASSEMBLÉE NATIONALE,
du 29 Novembre 1791,

Prononcée par SA MAJESTÉ le 14 Décembre 1791.

MESSIEURS, j'ai pris en grande considération votre message du 29 du mois dernier. Dans une circonstance où il s'agit de l'honneur du Peuple Français & de la sûreté de l'Empire, j'ai cru devoir vous porter moi-même ma réponse; la Nation ne peut qu'applaudir à ces communications entre ses Représentans élus & son Représentant héréditaire.

Vous m'avez invité à prendre des mesures décisives pour faire cesser enfin ces rassemblemens extérieurs qui entretiennent au sein de la France une inquiétude, une fermentation funestes, nécessitent une augmentation de dépenses qui nous épuise, & compromettent plus dangeureusement la liberté qu'une guerre ouverte & déclarée.

Vous desirez que je fasse connoître aux Princes voisins qui protègent ces rassemblemens contraires aux règles du bon voisinage & aux principes du droit des gens, que la Nation Française ne peut tolérer plus long-temps ce manque d'égards & ces sourdes hostilités.

Enfin, vous m'avez fait entendre qu'un mouvement général entraînoit la Nation, & que le cri de tous les Français étoit: plutôt la guerre, qu'une patience ruineuse & avilissante.

Casc
Johra
Fac
26935

Messieurs, j'ai pensé long-temps que les circonstances exigeoient une grande circonspection dans les mesures ; qu'à peine fortis des agitations & des orages d'une Révolution , & au milieu des premiers essais d'une Constitution naissante , il ne falloit négliger aucuns des moyens qui pouvoient préserver la France de maux incalculables de la guerre. Ces moyens , je les ai tous employés. D'un côté, j'ai tout fait pour rappeler les Français émigrans dans le sein de leur patrie , & les porter à se soumettre aux nouvelles lois que la grande majorité de la Nation avoit adoptées : de l'autre, j'ai employé les insinuations amicales , j'ai fait faire des réquisitions formelles & précises pour détourner les Princes voisins de leur prêter un appui propre à flatter leurs espérances , & à les enhardir dans leurs téméraires projets.

L'Empereur a rempli ce qu'on devoit attendre d'un Allié fidèle , en défendant & dispersant tout rassemblement dans ses états. Mes démarches n'ont pas eu le même succès auprès de quelques autres Princes : des réponses peu mesurées ont été faites à mes réquisitions. Ces injustes refus provoquent des déterminations d'un autre genre. La Nation a manifesté son vœu ; vous l'avez recueilli ; vous en avez pesé les conséquences ; vous me l'avez exprimé par votre message : Messieurs, vous ne m'avez pas prévenu ; Représentant du Peuple , j'ai senti son injure , & je vais vous faire connoître la résolution que j'ai prise pour en poursuivre la réparation.

Je fais déclarer à l'Électeur de Trèves , que si avant le 15 de janvier , il ne fait pas cesser dans ses états tout attroupement & toutes dispositions hostiles de la part des Français qui s'y sont réfugiés , je ne verrai plus en lui qu'un ennemi de la France. Je ferai faire une semblable déclaration à tous ceux qui favoriseroient de même des rassemblemens contraires à la tranquillité du Royaume ; & en garantissant aux étrangers toute la protection qu'ils doivent attendre de nos lois, j'aurai bien le droit de demander que les outrages que des Français peuvent avoir reçus , soient promptement & complètement réparés.

J'écris à l'Empereur pour l'engager à continuer ses bons offices, & , s'il le faut, à déployer son autorité, comme chef de l'Empire, pour éloigner les malheurs que ne manqueroit pas d'entraîner une plus longue obstination de quelques membres du Corps Germanique. Sans doute, on peut beaucoup attendre de son intervention appuyée du poids imposant de son exemple; mais je prends en même temps les mesures militaires les plus propres à faire respecter ces déclarations; & si elles ne sont point écoutées, alors, Messieurs, il ne me restera plus qu'à proposer la guerre, la guerre qu'un peuple qui a solennellement renoncé aux conquêtes, ne fait jamais sans nécessité; mais qu'une Nation généreuse & libre fait entreprendre, lorsque sa propre sûreté, lorsque l'honneur le commandent.

Mais en nous abandonnant courageusement à cette résolution, hâtons-nous d'employer les moyens qui seuls peuvent en assurer le succès. Portez votre attention, Messieurs, sur l'état des finances; affermissez le crédit national, veillez sur la fortune publique; que vos délibérations, toujours soumises aux principes constitutionnels, prennent une marche grave, fière, imposante, la seule qui convienne aux Législateurs d'un grand Empire: que les pouvoirs constitués se respectent pour se rendre respectables; qu'ils se prêtent un secours mutuel au lieu de se donner des entraves; & qu'enfin on reconnoisse qu'ils sont distincts & non ennemis. Il est temps de montrer aux Nations étrangères que le peuple Français, ses Représentans & son Roi, ne font qu'un. C'est à cette union, c'est encore, ne l'oublions jamais, au respect que nous porterons aux gouvernemens des autres États, que sont attachés la sûreté, la considération & la gloire de l'Empire.

Pour moi, Messieurs, c'est vainement qu'on chercheroit à environner de dégoûts l'exercice de l'autorité qui m'est confiée. Je le déclare devant la France entière, rien ne pourra lasser ma persévérance, ni ralentir mes efforts. Il ne tiendra pas à moi que la Loi ne devienne l'appui des citoyens & l'effroi des perturbateurs. Je conserverai fidèlement le dépôt de la

Constitution, & aucune considération ne pourra me déterminer à souffrir qu'il y soit porté atteinte; & si des hommes qui ne veulent que le désordre & le trouble, prennent occasion de cette fermeté pour calomnier mes intentions, je ne m'abaisserai pas à repousser par des paroles les injurieuses défiances qu'ils se plairoient à répandre. Ceux qui observent la marche du gouvernement avec un œil attentif, mais sans malveillance, doivent reconnoître que jamais je ne m'écarte de la ligne constitutionnelle, & que je sens profondément qu'il est beau d'être Roi d'un peuple libre.

L E T T R E

*Écrite par le Ministre de l'intérieur à MM. les
Administrateurs, composant le Directoire du
Département de Haute-Garonne.*

Paris, le 15 Décembre 1791.

JE vous envoie, MESSIEURS, le Discours que le Roi a prononcé hier à l'Assemblée Nationale. Je dois cet hommage à votre patriotisme, & cette manifestation des sentimens du Roi, à la France entière.

Le Ministre de l'intérieur;

B. C. CAHIER.

Certifié conforme à l'original.

[Signature]

A T O U L O U S E ,

De l'Imprimerie de J. G. BESIAN, seul Imprimeur du Département
de la Haute-Garonne, rue Boulbonne, N°. 630.